

Présidence : Kazakhstan

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (838ème séance plénière)

1. Date : Jeudi 18 novembre 2010

Ouverture : 15 h 25

Clôture : 15 h 40

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'INITIATIVE POUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE AU KIRGHIZISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 961 (PC.DEC/961) sur l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION AU
CONSEIL MINISTÉRIEL D'ADOPTER UNE
DÉCISION SUR LA PRÉSIDENTE DE L'OSCE
EN 2013

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 962 (PC.DEC/962) sur la recommandation au Conseil ministériel d'adopter une décision sur la Présidence de l'OSCE en 2013 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique, Canada (annexe), Turquie, Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/838
18 November 2010
Annex

FRENCH
Original : ENGLISH

838ème séance plénière

PC Journal No 838, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue chaleureusement la candidature de l'Ukraine à la Présidence de l'OSCE et se félicite grandement de la volonté de l'Ukraine d'assurer la direction de notre Organisation en 2013, alors que le monde traverse une période de crise économique et compte tenu de l'effort, des coûts et des difficultés énormes qu'impliquent un tel rôle.

L'Ukraine doit être félicitée pour les progrès réalisés depuis son indépendance en 1991. Le Canada entretient des relations solides et d'une extrême importance avec l'Ukraine, comme l'a souligné tout récemment la visite du Premier Ministre, Monsieur Harper, qui s'est rendu en Ukraine au mois d'octobre. Durant sa visite, le Premier Ministre a réaffirmé l'engagement résolu du Canada en faveur d'une Ukraine indépendante et démocratique, et encouragé le pays à poursuivre ses efforts sur la voie de la démocratisation.

Notre région est confrontée à de nombreux défis. Nous sommes certains que, si elle est choisie, l'Ukraine conduira l'Organisation en abordant les problèmes de façon à couvrir tous les aspects de la sécurité dans ses trois dimensions, y compris la dimension humaine. Le Canada se félicite de la volonté de l'Ukraine de diriger l'OSCE en relevant ces défis et est convaincu que l'Ukraine ne ménagera aucun effort pour aider les États participants à s'y attaquer.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/961
18 November 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

838ème séance plénière

PC Journal No 838, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 961
INITIATIVE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
AU KIRGHIZISTAN

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 947 du 22 juillet 2010 sur le Groupe consultatif de police de l'OSCE au Kirghizistan,

Décide d'appuyer l'accord conclu entre la République kirghize et le Centre de l'OSCE à Bichkek visant à appliquer sa décision No 947 sur la base du concept d'initiative pour la sécurité publique (PC.DEL/1081/10 du 15 novembre 2010).

PC.DEC/961
18 November 2010
Attachment

FRENCH
Original : RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Fédération de Russie :

« À propos de la décision adoptée par le Conseil permanent sur le concept d'Initiative pour la sécurité publique, qui a été convenu entre le Ministère de l'intérieur du Kirghizistan et le Centre de l'OSCE à Bichkek, nous souhaiterions faire la déclaration suivante :

La partie russe a, sur le plan des principes, soutenu l'assistance fournie par l'OSCE aux organes judiciaires kirghizes et, notamment, le concept susmentionné, qui vise à atténuer les tensions interethniques et à renforcer les capacités des unités territoriales du Ministère de l'intérieur kirghize. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, nous sommes prêts à dépêcher un groupe d'experts du Ministère de l'intérieur russe.

Selon notre interprétation, cette Initiative n'est pas une version actualisée du Groupe consultatif de police, qui ne s'est pas concrétisé, mais plutôt un projet de coopération avec le Ministère de l'intérieur kirghize, qui est radicalement différent du Groupe consultatif de police.

Tout en appuyant le programme de police du Centre de l'OSCE à Bichkek, nous considérons que, conformément au mandat du Centre et aux règles financières en vigueur, l'Initiative pour la sécurité publique doit être mise en œuvre exclusivement dans le cadre du programme susmentionné et sous le contrôle de son directeur.

Concernant les aspects financiers de la mise en œuvre de l'Initiative, nous avons bon espoir que le Secrétaire général soumettra les propositions budgétaires qui permettront de corriger comme il convient les estimations, précédemment convenues au titre des décisions du Conseil permanent, concernant les allocations budgétaires prévues pour les besoins spécifiques du Centre de l'OSCE à Bichkek en 2010, en tenant compte du Groupe consultatif de police, qui n'a finalement pas été déployé, dans le cadre de ses paramètres approuvés, et compte tenu également des considérations relatives aux nouvelles orientations budgétaires de la mission pour 2011. Nous supposons que dans le cas où une décision serait prise concernant les ressources de l'année suivante prévues pour appuyer les activités du Centre dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité publique au titre du Budget unifié de l'OSCE, le financement ne devrait pas dépasser l'enveloppe de 5 480 000 euros approuvée initialement cette année pour ces opérations de terrain. Nous sommes convaincus que le nouveau projet sera couvert pour l'essentiel par des ressources extrabudgétaires.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil permanent ainsi qu'au journal de la séance de ce jour. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/962
18 November 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

838ème séance plénière

PC Journal No 838, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 962
RECOMMANDATION AU CONSEIL MINISTÉRIEL D'ADOPTER
UNE DÉCISION SUR LA PRÉSIDENTE DE L'OSCE EN 2013

Le Conseil permanent,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2013, tel qu'il figure dans le document MC.DD/5/10 du 10 novembre 2010 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 23 novembre 2010 à 10 heures HEC.